

## Formation TRANSPORTS, TOURISME

### Tourisme

### Avant-projet de programmes statistiques 2008

page

#### **INSEE**

Direction des statistiques d'entreprises

. Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme de Languedoc-Roussillon ..... 2

#### **MINISTÈRE, DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER**

Ministère délégué au tourisme - Direction du tourisme..... 6

Fiche descriptive d'une enquête pour avis d'opportunité .....15

Fiche de demande d'accès à des données.....17

*Réunion du 11 mai 2007*

**INSEE**

- Direction des statistiques d'entreprises

. Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme de Languedoc-Roussillon

**1. Exposé de Synthèse**

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est achevée en 2006 : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005, celle sur les hôtels début 2006. L'option de réponse par Internet est à l'étude, elle devrait être proposée aux hôtels en 2009.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances...) ne sont pas encore couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information doit être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux engagés avec la Direction du Tourisme sur ce thème pour élaborer un parc des hébergements collectifs, ce vaste chantier aboutira en 2007 ; l'étape suivante de mise au point d'une enquête de fréquentation est engagée et pourrait déboucher sur une réalisation nationale en 2009.

D'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

**2. Travaux nouveaux pour 2008****2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an****Passage à la collecte par Internet**

Les travaux sont désormais engagés pour offrir la possibilité de répondre par Internet aux hôtels interrogés sur leur fréquentation. L'instruction est en cours, avec notamment une phase de tests pour ajuster le questionnement à la collecte par Internet. Le projet sera présenté en 2008 au comité du label du CNIS. On vise des développements en 2008 avec des tests dans quelques Directions régionales fin 2008 avant une généralisation pour les enquêtes 2009.

**Extension des enquêtes auprès des hébergements collectifs**

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire. Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement.

La première étape est de constituer un recensement complet de l'ensemble des hébergements collectifs avec leurs caractéristiques : résidences de tourisme, villages de vacances, résidences hôtelières, centre de vacances, ... A priori, on se limitera aux hébergements collectifs réglementés et donc plus facilement repérables. Cette étape préalable menée en étroite concertation avec la Direction du Tourisme et les principales organisations professionnelles devrait aboutir en 2007.

L'étape suivante est de monter une nouvelle enquête de fréquentation auprès d'une partie des ces hébergements collectifs. Ce projet d'enquête sera présenté au printemps 2008 pour avis d'opportunité, sa mise au point pourra s'appuyer sur trois enquêtes d'initiative régionale réalisées en 2007 (dans les directions régionales de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes).

On vise ainsi une généralisation à toutes les régions courant 2009. Ce faisant, on sera alors enfin en conformité avec l'actuelle directive européenne sur les statistiques du tourisme.

Par ailleurs, en partenariat avec la Direction régionale de Languedoc-Roussillon, la méthodologie de l'enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » qui est réalisée depuis plusieurs années sera renouvelée et le Pôle mettra une documentation méthodologique à destination des directions régionales de l'INSEE pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des demandes de leurs partenaires régionaux

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1 Enquêtes**

##### **- Enquêtes de fréquentation auprès des hôtels et des campings**

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est achevée en 2006 : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005 celle sur les hôtels début 2006. Ainsi, le dispositif d'enquêtes « hôtellerie » et « camping » est totalement renouvelé. L'enquête hôtelière est désormais étendue à l'hôtellerie de chaîne non classée. Par ailleurs, les DOM sont désormais intégrés au dispositif national d'enquêtes.

##### **- Enquête annuelle d'entreprises**

En vertu de l'alternance sectorielle de l'enquête annuelle d'entreprises sur les services, les petites entreprises des secteurs des « hôtels-café-restaurants » seront interrogées par enquête en 2007 sur l'année de constat 2006 ; les résultats définitifs seront disponibles en début d'année 2008. Il faut signaler que cette enquête interroge en nomenclature d'activités plus fine de façon à calculer des codes d'activité principale exercée selon la nouvelle nomenclature d'activités en vigueur début 2008.

#### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

#### **3.3 Autres travaux**

##### **- Fichier des hébergements**

Ce fichier est mis à jour en continu à partir du répertoire SIRENE (dont il constitue un répertoire associé), des arrêtés d'homologations délivrés par les préfetures, des informations collectées au travers des enquêtes de fréquentation et d'informations fournies par les partenaires régionaux et départementaux, notamment pour le champ de l'hôtellerie de chaîne non classée. Il sert de base de sondage à ces dernières et permet de dresser un état du parc hôtelier à tout moment, en particulier en début d'année. Son champ est donc en voie d'élargissement aux hébergements collectifs réglementés.

##### **- Évaluation du poids économique du tourisme**

En matière de suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, tout particulièrement à l'échelon local, les différentes approches (estimation à partir de la saisonnalité de l'emploi, suivi des activités caractéristiques, régionalisation des comptes du tourisme) méritent d'être développées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs. La rénovation de la méthodologie relevant de la première approche a été réalisée en 2005 et mise à disposition des directions régionales pour une mise en œuvre locale. Une analyse "nationale" a été réalisée en partenariat avec la Direction du tourisme, le PSAR "Analyse Territoriale" et le Pôle Tourisme (cf. « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », Insee Première n° 1099, août 2006).

#### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

Les enquêtes de fréquentation sont réalisées en partenariat avec les organismes locaux dans le cadre de conventions régionales, ce qui permet de fédérer les besoins et de garantir la cohérence du système d'observation.

L'INSEE s'efforce de convaincre les hôtels interrogés de l'utilité de ces enquêtes par des envois ponctuels de courtes circulaires explicatives. Un travail important est réalisé par les directions régionales pour améliorer la communication, en particulier téléphonique, et faciliter la réponse des hôteliers par télécopie. Un argumentaire mis en œuvre depuis 2002 dans les relations téléphoniques est en cours de refonte.

A l'occasion de la refonte de l'enquête auprès des campings, des contacts ont été pris avec les éditeurs de logiciels de gestion de camping afin qu'ils proposent des éditions automatisées des questionnaires de l'enquête de fréquentation.

Par ailleurs, la réponse par Internet aux enquêtes de fréquentation, dont la possibilité pourrait être offerte au mieux en 2009 constituera un réel allégement pour les entreprises qui choisiront ce mode de réponse.

#### **5. Aspects particuliers du programme 2008**

##### **5.1 Aspects « régionaux et locaux »**

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction. Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'INSEE (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

##### **5.2. Aspects « environnement »**

Néant

##### **5.3. Aspects « européens »**

L'INSEE et/ou la Direction du Tourisme participent au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il convient de signaler qu'Eurostat a lancé un chantier visant à rénover la directive européenne de 1995 sur les statistiques du tourisme, chantier qui devrait aboutir en 2009-2010. Les développements sur les hébergements collectifs seraient alors en conformité avec le nouveau texte européen.

Par ailleurs, l'INSEE intervient à la demande d'Eurostat dans le cadre de programmes de coopération avec les pays méditerranéens (MEDTOUR) ou d'Europe centrale et orientale (PECO).

#### **6. Liste des publications**

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la direction du Tourisme. Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme de cette même direction.

Par ailleurs, chaque direction régionale de l'INSEE a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Economiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

Enfin le pôle devrait participer à la deuxième édition de l'ouvrage « Le tourisme en France » de la collection Insee-Références ainsi qu'à la rédaction de l'Insee Première de bilan de la saison

touristique (cf. « L'hôtellerie et les campings en 2006 : une bonne année pour le haut de gamme », Insee Première n° 1125, mars 2007). .

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

### Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

<b>Thèmes et opérations</b>	<b>Unité responsable</b>	<b>Suivi</b>	<b>Observations</b>
Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et les campings	Pôle Tourisme	Réalisé	Rénovation achevée début 2006
Mesure du poids économique du tourisme et suivi de l'emploi touristique	Pôle Tourisme	Réalisé	Consolidation et développement de méthodes en 2006
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Pôle Tourisme (en lien avec la DT)	En cours	Mise en place d'un dispositif amorcé en 2007 avec la réalisation d'un parc des hébergements collectifs.

**MINISTÈRE, DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER**  
**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME**  
Direction du tourisme

## 1. Exposé de synthèse

Cet avant-projet de programme 2008 s'inscrit d'abord dans le prolongement de celui des années précédentes et dans une logique de consolidation et d'amélioration du système statistique géré à la direction du Tourisme. Il s'articule autour d'une exploitation mieux maîtrisée de notre dispositif d'enquêtes et d'une utilisation plus systématique des données économiques du SISA. Ainsi un des postes d'attaché du bureau en charge des statistiques a été redéfini, afin de recentrer plus efficacement nos capacités d'analyse économique : d'une part parce qu'un nombre toujours croissant des demandes de notre ministère porte sur la santé économique des entreprises des secteurs touristiques, d'autre part pour accroître nos capacités de dialogue avec l'ensemble des opérateurs du tourisme. L'objectif est de fournir une synthèse de l'économie du Tourisme adossée à un compte satellite conforme aux recommandations internationales. Par ailleurs, la participation de la France à la Task-Force d'Eurostat pour la mise à jour de la directive de 1995 concernant les statistiques du tourisme, et dont un premier projet doit être proposé en 2008 au parlement européen, doit nous permettre d'anticiper ce nouveau règlement.

L'enquête « Suivi de la Demande Touristique » (SDT), outil d'observation du tourisme des « français »<sup>1</sup>, fera l'objet d'un nouveau marché. Cette enquête est et restera, même si certains ajustements voient le jour, le principal outil nous permettant de satisfaire nos obligations européennes. Il faudra donc en tenir compte. Ainsi, les concertations en cours sur cette directive laissent penser, qu'autour d'un tronc commun stabilisé de statistiques à fournir régulièrement, il sera demandé des observations ponctuelles portant sur des thèmes différents. Ceci reviendrait à ajouter une partie variable à l'enquête, de périodicité à définir, à une partie fixe portant sur la demande des résidents. L'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) se poursuivra sous une forme proche de sa forme actuelle, puisque le marché aura été renouvelé en 2007. Pour ces deux enquêtes SDT et EVE, on peut souligner la difficulté qu'il y a à maintenir un système d'observation pérenne lorsque le recours à des sous traitants privés est incontournable et qu'il s'effectue dans le cadre de marchés renouvelables. Cette difficulté est accentuée du fait de l'importance de ces enquêtes (plus de 20 000 interrogations mensuelles pour SDT, plus de 10 000 pour EVE). En ce qui concerne les enquêtes portant sur les hébergements, les spécifications de l'extension de nos interrogations à l'ensemble des hébergements collectifs devront être finalisées en 2008. Nous souhaitons mener cette opération, de façon privilégiée, avec l'Insee. Ainsi, le projet de constitution d'un parc des hébergements, conduit par le pôle Tourisme de l'Insee, et les opérations pilotes initiées en 2007, dans plusieurs régions, prendront tout leur sens dans le déploiement de ce nouveau dispositif national. On peut espérer que ces nouvelles enquêtes trouveront une partie de leur financement auprès des acteurs locaux du tourisme. Cependant il est difficile de pré-supposer que ces financements locaux couvriront l'ensemble du budget nécessaire à l'opération. Les opérations pilotes de 2007 permettront donc également d'évaluer la composante financière de cette opération qu'il serait souhaitable de démarrer en 2009.

Notre connaissance de l'économie du tourisme devrait s'enrichir avec l'aboutissement en 2008, du projet de refonte des comptes satellites du tourisme. Le principal progrès attendu de cette refonte repose sur la réconciliation entre notre système d'information, essentiellement basé sur le suivi de la demande émanant des touristes, et le cadre central de la comptabilité nationale. Ceci nécessitera, notamment, d'approfondir nos capacités d'analyse économique et notre connaissance du tissu économique des secteurs les plus caractéristiques du tourisme. En particulier, et pour répondre aux nombreuses sollicitations institutionnelles, il s'agira d'améliorer nos outils de connaissance et de suivi

---

<sup>1</sup> Personnes résidents en France

de l'emploi, avec l'Insee ou avec les organismes et services statistiques de ministère les plus directement impliqués.

Enfin, certaines avancées méthodologiques récentes seront poursuivies. Elles devraient s'inscrire dans le cadre de nos productions récurrentes. La poursuite des investissements sur l'économie présente (estimations de population présente, emplois liés au tourisme...) sera notamment conduite en association avec l'Insee. Le projet est également de mettre en place des outils nouveaux de compréhension et de prospective, sur la demande touristique : analyse longitudinale des comportements des touristes, grâce au panel SDT, et valorisation de l'historique des enquêtes vacances réalisée en 2006.

## 2. Travaux nouveaux pour 2008

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

#### Enquête « Suivi de la Demande Touristique » (SDT)

Le marché de sous-traitance du dispositif SDT arrivant à échéance en 2008, de nouvelles spécifications seront mises en œuvre. Le SDT est constitué d'un panel de 20 000 individus enquêtés mensuellement sur leurs pratiques et mobilités touristiques. Deux enquêtes satellites, de ce panel, procurent une information plus complète sur la consommation touristique : un volet « dépenses en France » et un volet « dépenses à l'étranger », qui consistent en une ré-interrogation des partants concernés. Par ailleurs une enquête mensuelle sur les allers-retours à la journée permet d'obtenir de l'information sur les comportements et pratiques des excursionnistes. Il s'agit d'un dispositif qui conduit, mensuellement, à enquêter plus de 30 000 individus et à traiter autour de 20 000 réponses. De nombreux partenaires, co-financeurs, participent à ce dispositif, du fait de son originalité dans le paysage statistique national et de l'importance des échantillons. Les nombreux domaines éclairés avec le SDT (transports, environnement, santé, gestion des risques ...) plaident en faveur d'une valorisation accrue du dispositif, ce qui permettrait un financement élargi. Cela laisse à penser aussi que la forme de l'enquête, qui peut-être ajustée ou améliorée, ne peut, sans risques, être profondément remaniée au moins dans sa composante panel. Toutefois, compte tenu notamment de l'avis émis par la formation sur le programme 2007, une concertation avec le CNIS et le comité du Label semble indispensable afin que les difficultés relatives au SDT concernant sa reconnaissance par le comité du Label soient levées. C'est avec cet objectif que nous demandons un avis d'opportunité pour cette enquête (cf. [fiche de présentation](#) en annexe).

#### Mise en place d'un dispositif national d'enquêtes auprès des « autres hébergements touristiques »

Rappelons que la France, conformément à la directive européenne de 1995, doit fournir des statistiques de fréquentation, pour l'ensemble des hébergements collectifs. Pour l'instant, cette obligation n'est respectée que pour le sous-ensemble des « campings et hôtellerie de tourisme ». Une des difficultés majeures rencontrée pour la mise en place d'un dispositif d'enquête auprès des « autres hébergements touristiques » est la description du parc de ces hébergements. En effet, la nomenclature d'activité française ne permet pas de cerner ce champ de façon exhaustive et sans ambiguïté, notamment du fait de types d'hébergements très différents (résidences de tourisme, villages de vacances, etc.), alors qu'ils sont regroupés au sein d'un même code d'activité<sup>2</sup>. Compte tenu de cette difficulté, la direction du tourisme et le pôle tourisme de l'Insee se sont entendus sur le projet de constitution de ce parc. La mise en place d'un parc exhaustif des hébergements collectifs devrait aboutir courant 2007. Elle reposera essentiellement sur la comparaison entre les informations du répertoire Sirene et les données émanant des acteurs institutionnels du tourisme impliqués dans la promotion et la gestion des hébergements, au premier rang desquels la « Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme ». De plus, sous la pression de la demande locale, certaines directions régionales de l'Insee (Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes) auront conduit en 2007 des opérations de collecte sur ce champ. La direction du Tourisme a d'ailleurs contribué à l'établissement d'un dossier type pour le comité du label du CNIS, afin de mieux fédérer et coordonner

<sup>2</sup> Le changement de nomenclature d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2008, n'atténuera pas cette difficulté

ces initiatives en attendant la mise en place de l'enquête nationale. Nous disposerons donc de nombreux éléments, fin 2007, permettant de fournir des scénarios organisationnels et méthodologiques pour conduire une telle enquête au niveau national. La phase de préparation, 2007-2008, doit aussi inclure une période de concertation avec les professionnels et les acteurs institutionnels du tourisme autour de ce projet. Enfin le montage financier de l'opération doit-être envisagé, sachant que les opérations pilotes conduites en région sont financées par des partenaires locaux, ce qui peut constituer un premier soutien au financement global de l'opération. Le projet devrait être présenté pour avis d'opportunité à la réunion de printemps 2008 de la formation « transport – tourisme » et au comité du label avant la fin de l'année, pour une collecte début 2009.

### **Impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de fréquentation actuelles**

L'enquête hôtelière porte sur les établissements ayant un code activité 55.1A ou 55.1C, que l'on assimile aux hôtels touristiques. Or, la NAF rev.2 réunit dans un seul code activité (55.10) les « hôtels et établissements assimilés », ce qui peut provoquer plusieurs effets négatifs. En premier lieu les hôtels dits « de préfecture », non touristiques hors du champ de l'enquête, qui étaient classés en 55.1E ne sont plus identifiables sur le seul critère du code d'activité principale. Pour la phase de transition, les hôtels provenant du 55.1E pourront être identifiés, pour ne pas les enquêter, mais au-delà cette tâche sera plus difficile. Par ailleurs le code 55.10 réunira tous les hébergements qui proposent un service de chambre, ce qui est un élément difficile à établir et qui plus est concerne des types d'hébergement de nature assez différente et que l'on ne peut pas nécessairement traiter de la même façon dans une même enquête de fréquentation.

Enfin le code 55.20 « hébergements touristiques et autres hébergements collectifs » reprend à la fois des hébergements collectifs, des hébergements privés (mais sans service de chambre) ce qui ne constitue pas un progrès par rapport au 55.2E actuel.

### **Impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de fréquentation à venir**

La prochaine directive européenne, contrairement à celle en cours, demandera (de façon à peu près certaine) des informations sur l'intégralité des activités d'hébergement touristique alors qu'actuellement les informations demandées ne concernent que des sous-champs des codes activités qui ne sont pas distingués par un code NAF particulier. Et, comme évoqué au paragraphe précédent la simplicité de la nomenclature cache des hébergements de nature très différente qu'il sera sans doute difficile de repérer et/ou d'enquêter de la même façon dans une logique de suivi de la fréquentation.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007**

### **Suivi des arrivées de touristes non-résidents à partir des fiches de débarquement**

Lors de leur arrivée sur le territoire français par un vol international, les ressortissants d'une trentaine de pays doivent remplir une fiche de débarquement. Les informations ainsi recueillies font l'objet de la constitution d'un fichier administratif par la Direction centrale de la police de l'air et des frontières. La Direction du tourisme envisage une exploitation statistique de ce fichier. Le projet est présenté pour avis d'opportunité, avec demande d'accès dans le cadre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée (cf. fiche ci-jointe).

### **Suivi des entreprises et des établissements dépendant réglementairement du Ministère délégué au Tourisme**

Il est souhaitable que la direction du Tourisme soit capable de suivre en continu la démographie des entreprises et établissements dépendant réglementairement du Ministère délégué au Tourisme. Le changement de nomenclature et la mise en place de Sirene 3 est l'occasion d'identifier plus précisément, dans Sirene, les champs qui concernent précisément nos enquêtes et les secteurs d'activité pour lesquels la direction du Tourisme est plus directement concernée. Cette mission pourrait être conduite avec le pôle Tourisme de l'Insee. Elle doit s'appuyer sur un partenariat avec l'unité « Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements » de l'Insee.

### **Performances des secteurs touristiques**

Le projet de refonte des comptes satellites du tourisme nous conduit à un recours plus systématique aux données économiques des secteurs touristiques et donc à une collaboration plus poussée avec le

Département des Activités Tertiaires de l'Insee qui réalise les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) relatives à ces secteurs et mobilise les données comptables d'origine administrative (BIC).

Il sera étudié la possibilité, avec l'Acoss, de disposer d'indicateurs conjoncturels relatifs à l'emploi, plus précis et plus complets que ceux proposés en standard par l'Insee et l'Unedic.

Le secteur des agences de voyages connaît, avec la place de plus en plus importante que prend Internet, des reconfigurations assez profondes de son activité. Des contacts ont été établis, avec le Syndicat National des Agences de Voyages et le Centre d'Étude des Tour-Opérateurs, afin de bâtir un outil d'observation conjoncturel prenant plus précisément en compte les pratiques des professionnels du secteur.

Enfin, les travaux conduits avec l'Insee sur la détermination des emplois liés à la présence de touristes, à partir des DADS, pourront être approfondis sur plusieurs points : caractérisation des emplois et des employés, lien entre la population présente et l'emploi, degré de « touristicité » des activités, etc. En outre, les DADS permettent de procéder à une estimation de l'emploi saisonnier, et de connaître les caractéristiques des personnes qui occupent ces emplois. Or la demande du ministère délégué au tourisme de mieux connaître les emplois saisonniers est très forte et revêt de nombreux enjeux qui concernent plusieurs domaines, dont l'accueil des saisonniers sur les sites touristiques.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2008**

#### **Refonte des Comptes Satellites du Tourisme<sup>3</sup>**

Bien que le cadre conceptuel des Comptes Satellites du Tourisme, proposé par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), ne soit pas totalement arrêté, sa déclinaison française devrait pouvoir être précisée prochainement. Ainsi l'année 2007 pourra être consacrée à la spécification et à la mise en place d'un processus de production compatible avec le cadre théorique de l'élaboration de ces comptes. Il faut souligner la richesse de ce nouveau dispositif, ainsi que sa forte adhérence au cadre central de la comptabilité nationale, ce qui nécessitera un effort de formation important pour les cadres de la Direction du Tourisme. Ce projet présentant une visibilité importante, du fait de la grande promotion qu'en font l'OMT et l'OCDE, il semble indispensable que la France soit présente sur ce thème, compte tenu notamment de sa place dans le tourisme mondial.<sup>4</sup>

#### **Développement des travaux sur l'économie présentielle**

Depuis 2005 la direction du Tourisme développe une méthode d'estimation de la population présente à un instant donné, sur un territoire donné. Ces estimations s'appuient sur l'enquête « Suivi de la Demande Touristique » et les données de nos enquêtes de fréquentation. Elles ont donné lieu pour l'instant à une publication au niveau du département. Elles devraient pouvoir être améliorées avec l'utilisation des données de l'enquête EVE. Certaines pistes pourraient également être approfondies, afin de produire ces estimations à un niveau infra-départemental. Pour cela, un partenariat d'études avec le PSAR « analyses territoriales » de l'Insee a été initié, pour une analyse préalable. L'engouement suscité par ces travaux et les nombreuses sollicitations qui nous ont été adressées, en provenance de sphères très différentes, nous conduisent à poursuivre nos investigations en la matière et à intégrer ces travaux dans notre production régulière.

#### **Amélioration de notre connaissance de la demande touristique des résidents.**

Deux axes prioritaires ont été identifiés. Le premier concerne les tendances de long terme des comportements touristiques, avec la constitution d'un historique des enquêtes vacances sur la période 1969-2004, mis en œuvre avec la division « Conditions de Vie des Ménages » de l'Insee. Plusieurs études devraient être publiées sur ce thème. Le second porte sur une analyse fine des comportements touristiques individuels, en recourant plus systématiquement à des méthodes d'analyse longitudinales sur le panel SDT.

<sup>3</sup> La France publie depuis plusieurs années un compte satellite du tourisme, qui en son temps était précurseur mais qui ne répond pas aux normes internationales aujourd'hui en vigueur.

<sup>4</sup> La France est la première destination touristique mondiale et le troisième pays en terme de montant global des recettes apportées par le tourisme international.



### 3. Opérations répétitives

#### 3.1. Enquêtes

##### **Le dispositif de suivi de la demande touristique.**

Il s'agit d'un dispositif composé de plusieurs enquêtes satellites associées à un panel de 20 000 individus interrogés mensuellement. Ce dispositif intègre un volet « dépenses » sur le tourisme interne et émetteur, ainsi qu'un volet « aller-retour à la journée », pour une meilleure appréhension du comportement des visiteurs excursionnistes. Les dernières enquêtes de ce dispositif porteront sur le premier trimestre 2008, il faudra donc procéder au renouvellement du marché, actuellement détenu par TNS-Sofres, en 2007 (cf. 2.1).

Le volet « dépenses » fera l'objet d'un réexamen car, dans sa forme actuelle, il ne permet de répondre que partiellement aux obligations européennes.

##### **Enquête Hôtellerie**

Il s'agit d'une enquête mensuelle auprès des hôtels homologués et hôtels de chaîne non homologués. Depuis le projet « tourisme 2 », les DOM sont couverts. Une des particularités de cette enquête est qu'elle fait l'objet d'extensions d'échantillon dans toutes les régions. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

##### **Enquête hôtellerie de plein-air**

Il s'agit d'une enquête mensuelle exhaustive auprès des campings classés. Elle a lieu de mai à septembre. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette enquête.

##### **Enquête auprès des visiteurs de l'étranger**

Cette enquête sera dans sa nouvelle forme au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007. Les principales évolutions portent sur une réduction du nombre d'enquêtes permis par le fait que nous passons d'une périodicité mensuelle à une périodicité trimestrielle en ce qui concerne la significativité attendue des résultats.

#### 3.2. Exploitation de fichiers administratifs

##### **DADS**

Pour les raisons évoquées au 2.2 nous souhaitons disposer d'un accès aux DADS.

#### 3.3. Autres travaux

##### **Comptes du tourisme**

Les comptes du tourisme tels qu'ils sont produits actuellement seront reconduits tant que la refonte ne sera pas pleinement opérationnelle.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans ce domaine l'essentiel des efforts de la direction du Tourisme, de l'Insee et des acteurs locaux du tourisme sont consacrés à éviter, voire à faire disparaître, les enquêtes parallèles aux enquêtes de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein-air de la statistique publique. En ce sens, les vagues de décentralisation successives et l'échéance des contrats de plan État-Régions constituent un point de vigilance si l'État venait à se désengager des nombreux partenariats locaux autour de ces enquêtes. En outre, la refonte de l'enquête de fréquentation hôtelière, intervenue en 2006, a connu quelques difficultés qui ont pu mettre en cause sa crédibilité dans certaines régions. Et certains commanditaires de cette enquête font état de leur volonté de se tourner vers d'autres prestataires pour conduire une enquête auprès des hôtels. Par ailleurs, si la mise en place d'une enquête auprès des « autres hébergements collectifs » semble aller dans le sens d'une augmentation de la charge statistique des entreprises on peut cependant espérer que la mise en place de cette enquête pourrait, en contre partie conduire à alléger la charge relative à l'enquête hôtelière (seul outil conjoncturel sur l'hébergement touristique) qui concerne 75 % des professionnels du secteur.

## **5. Aspects particuliers du programme 2008**

### **5.1. Aspects « régionaux ou locaux »**

#### **Mise en place d'une plate-forme méthodologique nationale sur les opérations régionales**

Il existe une demande récurrente des acteurs locaux, notamment des Observatoires Régionaux du Tourisme, pour l'existence d'un centre de ressources référent à leur usage. Ce centre de ressources sera appelé à traiter de problèmes de normes et/ou de concepts, afin que les observations territoriales soient homogènes et donc comparables d'un espace à l'autre. Il pourrait aussi promouvoir et faciliter la mutualisation d'un certain nombre d'opérations, que la direction du Tourisme jugerait « exemplaires ». Une convention entre la direction du tourisme et la commission « observation » de la Fédération Nationale des Comités Régionaux du Tourisme est en cours de rédaction à ce sujet. Les comités régionaux du tourisme et leurs observatoires, présents dans toutes les régions sont, de plus, les opérateurs privilégiés des Délégués Régionaux au Tourisme pour l'observation.

#### **Mise en place d'une coordination sur l'observation avec les services déconcentrés du ministère délégué au tourisme**

Avec la fin des contrats de plan État-Régions, qui avaient permis la création des Observatoires Régionaux du Tourisme, s'est reposée la question du positionnement de la direction du Tourisme sur le terrain de l'observation locale du tourisme. Aujourd'hui le ministère dispose d'un budget annuel à l'attention de ses services déconcentrés, le SSM tourisme est responsable de la répartition de ce budget entre les régions. Par ailleurs, le SSM a rédigé une circulaire aux délégués régionaux au tourisme afin de fixer les axes prioritaires sur lesquels le ministère entend s'investir. A noter que l'action de l'État en ce domaine revêt d'abord un côté incitatif, puisque la plupart des actions menées sur l'observation et la statistique le sont en partenariat, notamment financier, avec les Comités Régionaux et Départementaux au Tourisme. Il s'agit par ailleurs d'assurer une certaine continuité budgétaire et de fonctionnement par rapport aux pratiques en vigueur lors des contrats de plan État-Régions.

### **5.2. Aspects « environnement »**

Comme les autres années, les aspects environnementaux du tourisme seront plutôt traités sous forme de partenariats, soit avec le monde de la recherche, soit avec le service statistique du ministère de l'environnement. Les nombreuses demandes d'exploitation du SDT et de l'enquête sur les déplacements à la journée nous permettent d'établir des partenariats avec les organismes en charge des questions d'environnement, sur des thèmes touchant à la fréquentation des territoires, à la pollution générée par les déplacements, etc. Les moyens limités du bureau de la statistique de la Direction du tourisme ne lui permettent pas d'engager des études sur cette problématique. Toutefois, dans le cadre d'une étude commanditée par le ministère de l'environnement, portant sur une estimation des émissions de gaz à effet de serre générés par le transport des touristes, l'utilisation des données du SDT devrait permettre la mise en place d'un indicateur d'émission qui pourrait être suivi régulièrement.

### **5.3 Aspects « européens »**

En 2007, les concertations entre états membres pour la mise à jour de la directive européenne de 1995 devraient aboutir à un projet qui serait présenté au parlement en 2008. D'ores et déjà, nous savons que parmi les nouveaux thèmes qui seront privilégiés figureront l'emploi, le tourisme durable, les hébergements privés et, mais de façon peut-être moins prioritaire, les comptes du tourisme et le suivi des excursionnistes. Malgré l'apparition de nouveaux thèmes, l'accent devrait plutôt être mis sur un allègement global de la charge statistique des pays. Par ailleurs, à l'instar de ce qui est pratiqué pour la statistique sociale ou d'entreprises, il est envisagé que les états membres mettent à

disposition d'Eurostat, non plus des tableaux mais des fichiers détail<sup>5</sup>. Eurostat prendrait alors à sa charge la confection des tableaux. Enfin, comme toutes les instances communautaires, Eurostat est confronté à l'élargissement de l'Europe qui rend encore plus important et délicat la comparabilité des statistiques. Sur un autre plan, cela conduira inévitablement Eurostat à un suivi plus rigoureux du respect des obligations par les États membres. La France participe à la Task-Force Eurostat destinée à préparer cette mise à jour ce qui nous permet d'anticiper les grandes lignes de la future directive et de les inscrire dans notre programme de moyen terme.

## 6. Diffusion des travaux

Nous diffusons nos travaux essentiellement sur le site de la direction du Tourisme ([www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)). La ligne éditoriale statistique a été refondue fin 2005 et se décline selon cinq composantes : conjoncture hôtelière (2 mensuels), tableau de bord du Tourisme (mensuel), bilans (de saisons et annuels), Tourisme Info-Stat (recueil d'études thématiques synthétiques) ainsi que des dossiers statistiques, lorsque le thème mérite une publication plus conséquente. On notera qu'en 2006 une publication interactive portant sur les estimations de population présente par département a été publiée. Il arrive que nous ayons recours à la ligne éditoriale de l'Insee : « le tourisme en France »<sup>6</sup> (Insee Références), ainsi que plusieurs Insee-Première. Le « mémento du tourisme » et les « chiffres clés » (ouvrages annuels) sont publiés à la documentation française.

---

<sup>5</sup> Uniquement sur la partie demande et pas sur les enquêtes auprès des entreprises

<sup>6</sup> des discussions sont en cours avec l'Insee concernant sa deuxième édition

## **Annexe : liste des publications diffusées effectivement en 2006**

### **Publications Direction du Tourisme**

#### **Tourisme Infos Stat**

2006

- Tourisme des Français : bilan de la saison estivale 2006
- Fréquentation hôtelière dans les DOM en 2006
- Tourisme des Français : le tourisme des femmes
- Les touristes étrangers dans l'hôtellerie
- Le tourisme rural
- Tourisme des Français : bilan de la saison hivernale 2005-2006
- Les touristes internationaux en 2006
- L'emploi dans les hôtels, cafés, restaurants
- Tourisme des Français : un calendrier 2005 défavorable aux déplacements touristiques
- Communes littorales : données de cadrage
- Tourisme des Français : choix de la destination et comportements touristiques
- Évolution des prix dans les activités caractéristiques du tourisme
- 10 ans d'évolution du marché touristique mondial, le positionnement de la France
- Tourisme des Français : un été 2005 qui ressemble à l'été 2004
- L'hôtellerie de chaîne de 1999 à 2006
- Tourisme des Français : 500 000 séjours par pèlerinage en 2004

#### **Conjoncture hôtelière**

- Une note mensuelle hôtellerie au 8 du mois M+2

#### **Tableau de bord du tourisme (anciennement note de conjoncture)**

- Une note mensuelle vers le 20 du mois M + 2

#### **Bilans**

2006

- Bilan annuel hôtellerie 2006
- Bilan d'été 2006 campings

#### **Dossiers**

- Enquête auprès des Visiteurs de l'étranger : résultat 2005
- Mobilité touristique et population présente
- Tourisme rural : perception du territoire et cadrage globaux
- Tourisme urbain

#### **Comptes du tourisme**

- Comptes du tourisme de l'année 2005

#### **A la documentation française**

- Mémento du tourisme (édition 2006)
- Les chiffres clés du tourisme (édition 2006)

## Fiche de présentation d'une enquête statistique pour examen d'opportunité

### Enquête « suivi de la demande touristique »

#### 1. Service producteur

Direction du Tourisme

Département de la Stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques

#### 2. Intitulé de l'enquête

Suivi de la Demande Touristique (SDT)

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le SDT est destiné à retracer, à un rythme infra-annuel, le comportement touristique de la population résidant en France.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le SDT permet à la France de répondre à la directive européenne sur les statistiques du Tourisme, pour la partie « demande ». Il est le dispositif qui permet au ministère délégué au tourisme d'évaluer sa politique à destination de la population française. Il est également utilisé par d'autres ministères : transports, environnement, santé.

Le SDT fournit de nombreuses informations aux professionnels du tourisme sur les comportements et les destinations des touristes.

Le SDT fournit des informations par type d'espace. Au niveau local, cette enquête est utilisée par les Régions et certains Départements en complément de leurs systèmes d'information locaux ce qui permet une continuité méthodologique pour les statistiques du tourisme.

Le SESP, la Banque de France et la SNCF sont partenaire financier du SDT.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Le SDT permet d'estimer le volume des séjours et leurs caractéristiques en terme de destination, type d'espace, motifs de déplacement, activités, mode de transport, mode de réservation et type d'hébergement. Il fournit des informations sur les dépenses, par postes, engendré par l'activité touristique.

Cette enquête permet de calculer le taux de départ des Français et résidents en France selon plusieurs critères (vacances, courts séjours, par tranche d'âge ...).

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet : apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le SDT est la seule enquête de la statistique publique sur le tourisme qui soit réalisée auprès de la population résidant en France. Elle permet des exploitations conformes aux normes internationales. Cette enquête complète l'enquête EVE sur les touristes étrangers. Contrairement aux enquêtes auprès des hébergements, elle apporte de l'information sur les individus et permet de reconstituer les déplacements touristiques dans leur globalité (itinéraires, multi-séjours ...).

On rappelle que l'Insee ne produit plus d'enquêtes vacances qui permettaient d'obtenir des informations sur les comportements de vacances (séjours de quatre nuits et plus) des personnes résidant en France. Les deux dernières enquêtes datent de 1999 et 2004.

#### 7. Bases de sondage

A l'heure actuelle la base de sondage utilisée est le « métascope » qui est un vivier de prospects détenu par la société TNS-SOFRES. Dans l'hypothèse d'un changement d'opérateur, puisque le marché doit-être renouvelé en 2008, il est difficile de savoir quelle base de sondage sera utilisée.

### **8. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité enquêtée est l'individu, on ne prend pas en compte les comportements individuels des enfants de moins de quinze ans.

Le champ de l'enquête actuelle est la population résidant en France métropolitaine.

### **9. Période et périodicité de la collecte : service réalisant la collecte**

Aujourd'hui le SDT est une enquête mensuelle effectuée en continu. Du fait de la directive européenne le rythme de recueil des informations ne peut-être inférieur au trimestre.

### **10. Impact sur l'unité enquêtée, temps de réponse maximum**

Le temps de réponse est inférieur à 30 minutes, quel que soit le module du SDT. Une même personne est enquêtée au moins une fois dans le mois, au plus deux fois. A l'heure actuelle, le rythme théorique de renouvellement du panel est de 25 % de panélistes tous les ans.

### **11. Comité de concertation**

Les partenaires financiers se rencontrent périodiquement pour procéder à des aménagements ou des améliorations méthodologiques du dispositif SDT. Par ailleurs, les utilisateurs de la direction du tourisme et/ou les utilisateurs régionaux et locaux sont régulièrement associés aux réflexions concernant l'utilisation du SDT et l'aménagement du questionnaire.

Il s'agit donc de réorienter les activités des partenaires financiers dans le cadre du renouvellement de l'enquête et de consulter les services de la direction du tourisme impliqués. En outre il nous apparaît, qu'étant donné la complexité du dispositif SDT, la présence de l'Unité Méthodes Statistiques de l'Insee dans ce comité de concertation serait souhaitable.

### **12. Extensions régionales prévues**

Le SDT permet des exploitations régionales et localisées tant sur l'émission que sur la réception de touristes. Le mode d'interrogation se prête mal à des extensions régionales ou locales sur le tourisme récepteur.

### **13. Diffusion des résultats**

Les résultats sont diffusés régulièrement sur le site du ministère du tourisme. Il existe deux types de diffusion : la première porte sur une exploitation simplifiée et mensuelle de résultats provisoires, la seconde intervient trois fois dans l'année à la livraison des fichiers « été », « hiver » et « annuel » définitifs.

Les résultats sont intégrés au calcul des dépenses de la ligne « voyages » de la Balance des Paiements.

Les statistiques du SDT sont aussi présentes sur la base de données tourisme d'Eurostat, selon les spécifications de la directive européenne de 1995.

**Fiche de présentation d'une demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée**

**Données détenues par la Direction Centrale de la Police de l'air et des Frontières (DCPAF)**

**1. Service producteur**

Direction du Tourisme

Département de la Stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques.

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Direction Centrale de la Police aux Frontières.

**3. Nature des données demandées**

Nombre de personnes embarquant et débarquant par avion pour les nationalités suivies dans le dispositif des cartes de débarquement et d'embarquement et présentant un intérêt pour la statistique du tourisme. Il est prévu que le dispositif soit progressivement étendu au train et aux voies maritimes.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Actuellement les données par nationalité des voyageurs étrangers, utilisant l'avion, sont collectées, pour la direction du Tourisme, grâce à des comptages effectués par des enquêteurs, au moment de la sortie du territoire. Ces comptages sont ensuite utilisés pour l'extrapolation des données de notre enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE). L'obtention de données exhaustives nous donnerait des informations sur la qualité de nos estimations.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Ce sont, avant tout, des travaux d'ordre méthodologique destinés à comparer des données de flux de visiteurs. Il ne s'agit pas de travaux sur données individuelles, ni de travaux destinés à être publiés en l'état.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Comme précisé au point 4, ces données sont comparables à celles obtenues avec l'enquête EVE lors de vacations de comptage, à ceci près que nous ne savons pas dans quelles proportions les voyageurs repérés dans le dispositif géré par la DCPAF sont des touristes, au sens des normes internationales.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuel ou trimestriel.

**8. Diffusion des résultats**

L'objectif est d'abord méthodologique donc il n'y aura pas de diffusion « directe » des données transmises.